

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 03 FEVRIER 2020**

Date de convocation :
28 janvier 2020
Date de publication :
28 janvier 2020

Nombre de conseillers :
en exercice : 51

Présents : 43

Votants : 47

L'an deux mille vingt le trois février à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Jean-Marie JACQUEMIN, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Régine BORIES, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Alain CHILEWSKI, Ghyslaine COURET, Manuel DA SILVA, Liliane DEDIEU, Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Patrick GUICHARD, Roland HARLE, Christel HUBY, Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Martine LEFORT, Patrick MAILLARD, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Nathalie NUTTIN, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Annick POUILLAIN, Gisèle QUENEY, Geneviève SERT, Laurent SIMON, Serge SITHISAK, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER, Catherine TOURNUT, Madeleine COLLET, Annie VIARD

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoirs : Jacques-Edouard GREE à Jean-Paul MICHEL, Edwige LAGOUGE à Isabelle MOREAU, Loïc MASSON à Jacques CANAL, Christian ROBACHE à Mireille MUNCH

Suppléance : Tony SALVAGGIO par Catherine TOURNUT, Denis MARCHAND par Annie VIARD, Jean TASSIN par Madeleine COLLET

ABSENTS :

Chantal BRUNEL, Edouardo CYPEL, Marielle POQUET-HELPER, Amandine ROUJAS

Secrétaire de séance : Madame Martine LEFORT est désignée pour remplir cette fonction.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - VOTE TRANSMISSION A L'ETAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à transmettre le projet de PCAET et le rapport environnemental à l'autorité environnementale, au préfet de région et au Président du conseil régional pour avis ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation du public.

AVIS RELATIF AU PROJET DE REVISION DU PLU ARRETE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-16,

Vu le schéma de cohérence territoriale de Marne Brosse et Gondoire approuvé le 25 février 2013,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Considérant le projet de révision du PLU de Chanteloup-en-Brie arrêté le 10 octobre 2019 et reçu à Marne et Gondoire en date du 21 novembre 2019,

Considérant qu'en tant que Personne Publique Associée, Marne et Gondoire peut à ce titre émettre un avis sur ce projet de révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **EMET** un avis favorable sur le projet arrêté du PLU de Chanteloup-en-Brie, prenant en compte les remarques formulées en annexe 1.

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport sur le développement durable pour l'année 2019.

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Considérant la présentation du rapport au Comité Technique le 23 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport sur l'égalité Femmes-Hommes pour l'année 2019.

REDEVANCES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** le montant des redevances du service public d'assainissement non collectif ainsi que leur mode de facturation auprès des usagers concernés, et leur actualisation,
- ❖ **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUITE A LA MISE EN PLACE DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la modification du règlement d'assainissement de la CAMG.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS (S.I.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-20 et L.5211-61,

Vu l'arrêté 2019/DRCL/BLI/67 en date du 5 juillet 2019 portant retrait des communes d'Esblly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin de la Communauté de communes du Pays Créçois et leur adhésion à la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération au 31 décembre 2019,

Vu la délibération du comité syndicat du Syndicat mixte de Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes n°33/2019 du 10 décembre 2019 portant approbation de la modification des statuts dudit syndicat,

Vu le projet de statuts modifiés annexés,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 27 janvier 2020,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'extension du territoire de la Communauté Val d'Europe Agglomération, et, de ce fait, la nécessité de prendre en compte l'extension du périmètre d'intervention du syndicat à l'intégralité de ce territoire,

Considérant la nécessité de prendre acte du changement de comptable public assignataire au 1^{er} janvier,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports (S.I.T.) portant sur les articles 1 et 18.

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h25

Questions du public